



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUD Nathalie (pouvoir à ROSELIER Pascal), MARZIN Mikaël (pouvoir à JOUANNIC Anne), BOURALY Monique (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE FICHER Yoann (pouvoir à Franck LORIC), LORIC Emilie (pouvoir à LE TOQUIN Stéphanie), PUISSANT Séverine (pouvoir à RIQUELME Jean-Pierre)

**Absent.es excusé.es :** Monsieur MOISDON Gabin

**Absent.es :** Monsieur DENIS David

Le Conseil municipal a désigné Madame LE HOUEZEC Romy en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 11 juillet 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Votants :** 24

**FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CLE DES CHAMPS**

**Délibération n°2024\_29\_08\_04**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal 2016\_09\_16\_04 en date du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme,

**Vu** la délibération 2021\_04\_09\_03 du Conseil Municipal du 9 avril 2021 approuvant la création du budget annexe et le choix de la dénomination du lotissement communal « La Clé des champs »,

**Vu** la délibération 2021\_12\_17\_10 du Conseil municipal du 17 décembre 2021 approuvant le prix de cession des lots du lotissement communal « La Clé des champs »,

**Vu** le budget annexe du lotissement communal du lotissement communal « La Clé des champs »,

Sur proposition du Bureau municipal réuni le 26 août 2024,

En raison de délais administratifs importants, Monsieur le Maire informe que la commercialisation du lotissement communal « La Clé des Champs » a été retardée.

Avec l'évolution croissante des prix (matériaux, coût des travaux, valeur des terrains à bâtir) ces trois dernières années, il convient de réviser le prix au m<sup>2</sup> des terrains à lotir. Le prix délibéré le 17 décembre 2021 était de 40€/m<sup>2</sup> TTC, TVA sur marge incluse.

Après comparaisons avec des commercialisations en cours de lotissements privés et publics sur le territoire de Centre Morbihan Communauté, Monsieur le Maire propose que le prix de cession des lots soit fixé à 80 € TTC le m<sup>2</sup>, TVA sur marge incluse.

Le lotissement compte 35 lots. Les pièces composant le lotissement communal seront déposées à l'office notarial TOSTIVINT à Locminé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le prix de vente à 80,00 € TTC le m<sup>2</sup>, TVA sur marge incluse, pour la cession des lots composant le lotissement communal « La Clé des champs » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les jour, mois et an susdits*

Le Maire  
Pascal ROSELIER

